

Syndicat des Forestiers Privés du Calvados et de la Manche

Compte rendu de l'assemblée générale du 7 avril 2018

Le président souhaite la bienvenue aux administrateurs, aux adhérents présents et aux invités : Philippe GOSSELIN, Député de la Manche, Antoine d'Amécourt, Président de FRANSYLVA et du CNPF, Amaury LATHAM Président du CRPF accompagné de son Directeur et de ses collaborateurs, les présidents et représentants des Fédérations des Chasseurs du Calvados et de la Manche, les présidents des Syndicats de la Propriété Rurale, le directeur de Professionsbois, les gestionnaires présents.

Après avoir été régulièrement convoquée, l'assemblée générale est ouverte

PARTIE STATUTAIRE

1. Rapport moral du Président

Mesdames Messieurs, chers adhérents,

Même si mon rapport moral sera assez bref, ce n'est pas que le travail de l'équipe qui œuvre pour notre syndicat soit moindre. C'est seulement que je veux laisser à notre président Antoine d'Amécourt, un temps de parole à la mesure du travail qu'il mène à la tête de FRANSYLVA et des CRPF.

Il vous dira ce qui se fait au plan national.

Au plan **Régional**, nous sommes toujours aussi présents sur les sujets récurrents : union régionale FRANSYLVA, interprofession PROFESSIONSBOIS, Commission Régionale Forêt Bois où nous avons discuté de la préparation du plan régional forêt bois, en lien avec la politique forestière régionale qui nous a été présentée par le président Hervé MORIN le 29 mars dernier, dont nous vous avons distribué des exemplaires dont Mr Nicolas LORIQUE va nous exposer les points qui vous intéressent au premier chef : les aides financières.

Localement, dans nos deux départements, nous sommes aussi actifs sur Natura 2000, CRPF prim@bois, les commissions chasse, CDPENAF, permanences, réponses aux questions des forestiers, gestion du syndicat (380 messages), ou liaison avec la propriété rurale ou les syndicats agricoles. Nous y œuvrons pour défendre vos intérêts, ceux de la forêt privée et de la filière bois régionale. Nous devons être partout où des décisions se prennent car celui qui est absent a toujours tort.

Pour ce faire nous mettons progressivement en place un rôle pour chacun.

Les administrateurs, oui, mais pas que... il n'est pas besoin d'être administrateur pour participer ! Avis aux volontaires !

Cette année :

- C'est le réseau observation Gibier que nous souhaitons améliorer et pour lequel nous vous avons interrogé avec l'appel de cotisation.
- C'est aussi la communication vers le grand public, les médias et les élus sous la responsabilité de Guillaume de MEZERAC, qui se met en place, avec l'appui de notre fédération FRANSYLVA.
- C'est encore le lien direct avec vous, avec « le-saviez-vous ? » et un hébergement sur le site national FRANSYLVA mis en place par Marie-Paule Lecerf. C'est nouveau !

Vous trouverez ci joint la liste des administrateurs à jour, ainsi que les responsabilités assumées par chacun d'eux par région naturelle et par sujet.

Voyez, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice par son action, par ses idées, par son savoir !

Pour préparer l'avenir, nous aurons besoin d'une personne qualifiée dans l'usage des réseaux sociaux pour améliorer nos performances ; je fais donc un nouvel appel aux jeunes....à bon entendeur.

Il me reste, avant de terminer, à vous annoncer ce que j'ai confié à quelques-uns : pour des raisons personnelles, je me dois d'alléger mes activités. Le conseil élira donc le 16 avril prochain un nouveau bureau.

Je ne vous quitte pas complètement, j'assumerai encore les tâches que le conseil voudra me confier et celles pour lesquelles je me suis engagé, en particulier tous les sujets techniques, la sylviculture avec l'union régionale et le CRPF ainsi que la valorisation de nos produits dans le cadre de l'interprofession.

Créer de la valeur ajoutée dans notre région avec toutes nos essences est tellement nécessaire qu'il faut unir nos forces pour y parvenir !

Après 50 ans d'activité au service de la forêt, je dois un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui m'ont fait confiance, accompagné et soutenu, en premier lieu mon épouse.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier exposé par le trésorier Mr Claude de Sanderval

Résultats :

Le compte d'exploitation de l'année 2017 s'élève à 31 138 € en dépenses contre 36 983 € en recettes ; il est bénéficiaire de 5 845€.

Son analyse :

Dépenses de structures (assurance RC + fédération) : 27%

Représentations (bénévoles), actions et promotions : 28%

Frais de gestion, secrétariat : 27%

Les comptes, commencent par les **cotisations de nos adhérents** ; ce sont nos seules recettes, avec quelques placements judicieux de notre trésorerie.

Dans La Manche et le Calvados, le syndicat est déjà fort de :

- 43 % des PSG, 54% en Ha

- 8 % des forêts de 10 à 25 ha. **Il reste donc là une marge de progression importante**

Donc nous pouvons continuer à nous renforcer et à grandir : n'hésitez pas à en parler autour de vous Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.

3. Fixation de la cotisation 2019

Compte tenu du résultat constaté et dans le souci de convergence avec les départements voisins, le trésorier et le président proposent de conserver la même cotisation pour l'an prochain, à savoir :

Moins de 14 ha : 31 €

Plus de 14 ha :

8€ + 1,63€/ha jusqu'à 200ha + 1,35€/ha de 200 à 500ha + 1,13€/ha au-delà de 500ha

Le montant de la cotisation 2019 a été approuvé à l'unanimité.

NB : Une étude est en cours au plan régional pour unifier les taux de cotisation dans tous les départements.

4. Elections des administrateurs

C'est l'occasion d'ouvrir la discussion sur le nécessaire renouvellement progressif de nos représentants au conseil. Mr de BEAUVILLE qui représente le syndicat au CRPF en tant que suppléant de Philippe BOCQUET est pressenti et Mme PUJOLE consent à s'engager comme observatrice. Comme de coutume, ces personnes seront invitées à participer aux prochaines sessions du conseil et pourront, si elles le souhaitent, présenter leur candidature à la prochaine Assemblée générale.

Quart sortant :

- Mr de GASSART Michel
- Mr de LESQUEN Louis-René
- Mr de TARADE Michel
- Mr MAURICE Philippe
- Mr MOREUL Bernard

Après consultation de l'assemblée, MM de GASSART, de LESQUEN, de TARADE, MAURICE et MOREUL sont réélus à l'unanimité.

5. Modification des statuts

Conformément aux statuts, une modification des statuts est possible à condition de recueillir la majorité des 2/3 des adhérents présents en assemblée générale. Le président soumet donc au vote les modifications suivantes :

• Nombre d'administrateurs

- Passer de 16 à 20 administrateurs (pour faire face à la multiplicité des tâches)

• Composition du bureau

- Un président
- Deux vice-présidents (un par département)
- Un secrétaire (pour assister le président dans les tâches administratives)
- Un trésorier

La modification est approuvée à l'unanimité des adhérents présents.

PARTIE TECHNIQUE ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

□ Comment accéder au site du syndicat, Exposé de Marie-Paule LECERF,

Pour être toujours plus près de vous et plus utile, votre syndicat distille l'information et vous transmet au jour le jour ou presque, par ces lignes, des éléments qui sont susceptibles de vous être utiles dans l'immédiat, mais peut-être aussi plus tard. Dans ce cas, nous savons par vos questions que vous ne conservez pas toujours nos messages en archives. Il nous a donc paru nécessaire de vous fournir l'adresse d'un site Web où vous pourriez retrouver des articles ou un renseignement parus par le passé dans « le saviez-vous ? ».

Si vous accédez au site FRANSYLVA (national) mis en place par notre fédération, vous trouverez un certain nombre de renseignements généraux accessibles à tous, aussi bien au plan national qu'au plan local en allant dans la rubrique unions régionales et syndicats. Par contre pour obtenir les renseignements destinés à nos adhérents, vous devrez vous faire connaître et demander un accès à ces éléments réservés à nos adhérents.

Notez bien qu'il faut d'abord vous faire connaître du site, puis demander l'accès à votre syndicat. Cet accès à l'espace adhérent est donné après 2 ou 3 jours.

Comment accéder au site de votre syndicat

Taper laforêtprivée ou fransylva

le PORTAIL de la FORÊT PRIVÉE

FORESTIERS PRIVÉS de FRANCE

mon compte

Espace adhérents

- Etape 1 accéder au site
- Etape 2 vous faire connaître Rubrique **mon compte**
- Etape 3 Demander accès espace adhérents

Demander accès espace adhérents

ESPACE ADHÉRENTS

La première fois l'accès sera refusé

Choisir catégorie adhérent et envoyer la demande d'accès.

Deux à trois jours plus tard vous serez reconnu avec accès

Vous accédez alors à une foule d'informations utiles et celles de votre syndicat

C'est encore un service FRANSYLVA !

□ **Se former pour mieux gérer CETEF, Exposé de Mr Philippe BOCQUET,**

Le CETEF est une association de forestiers bénévoles et passionnés par la gestion réaliste de leurs bois ou forêt, quelles qu'en soient la surface, les essences, dans le but **d'échanger les résultats de leurs études, observations, expérimentations techniques et économiques**, qu'ils cofinancent (Régénération naturelle de douglas, plantations de 220 hêtres greffés, écogeddyne, création et perfectionnement du logiciel de gestion forestière sylvamap, etc...).

Le Cetef organise 4 à 5 visites annuelles en forêt Normande, réunissant entre 30 et 60 forestiers, mais aussi ailleurs, par exemple lors du voyage d'automne souvent loin de notre région (Italie pour les peupliers, Ecosse pour les résineux, etc..). La matinée est le plus souvent consacrée aux exposés par des techniciens, suivie d'un repas toujours convivial.

L'après-midi se déroule toujours **en forêt** pour constater les réalisations liées à notre activité : défrichage, régénération naturelle, bois-énergie. Les comptes-rendus sont ensuite transmis aux instances professionnelles de la filière bois.

Nos relations sont d'autant plus étroites avec les techniciens et ingénieurs du CRPF ou avec le CNPF/IDF à Paris (Revue Forêt Entreprise), que nous venons de signer une convention de partenariat pour 3 ans avec eux.

Exemples de réunions à thèmes 2018 :

- vendredi 16 mars. Scilly en Gouffern : suivi des PSG ; visite d'une coupe rase suivie de diverses plantations
- vendredi 15 juin à Carrouges, avec La Maison du parc Normandie-Maine, le CRPF : limites des compatibilités entre l'écologisme expansionniste et la sylviculture dynamique. Les mares ou points d'eau.
- vendredi 6 juillet : élagages 4-6m/ 6-8-12 m. Projet étude d'un prototype élagueur allemand - vendredi 5 octobre : la législation et différentes graines, variétés de plants homologués à racines nues. Plants « sauvages » ou améliorés. Visite chez Filmont pépinières toutes essences ; mise en élevage de graines privées classées ;
- 10/14 septembre : voyage inter-cetef (Programme en cours).
- vendredi 23 novembre : créations de voieries, dessertes forestières, etc.. Leur financement. Présence DDT

Nous vous invitons à participer à l'une des réunions CETEF, et à rejoindre notre association pour y partager avec nous vos connaissances et observations forestières. Pour tout renseignement contacter Jean-Claude GAUTIER (nouveau président)
Tél : 06 07 09 14 62

□ **Politique forestière régionale, les grands axes, les aides disponibles à l'investissement** Exposé de Mr Nicolas LORIQUE Délégué régional du CRPF de Normandie :

❖ **Soutien à la desserte forestière**

Objectif : favoriser l'accessibilité et la desserte interne des massifs forestiers et permettre l'exploitation des bois sur pied dans de meilleures conditions économiques.

Financeurs : Etat et FEADER

Guichet unique : DDTM 14 ou 50

Bénéficiaires éligibles : propriétaires forestiers privés (dont GF, SCI) et structures de regroupement (ASL, OGEC, GIEEF).

Conditions d'éligibilité :

- existence d'un Document de Gestion Durable en cours de validité ;
- rentabilité « économique » de l'opération.

Investissements matériels éligibles :

- création ou mise au gabarit de voirie forestière accessible aux grumiers,
- création de places de dépôt / retournement,
- ouverture de pistes de débardage,
- travaux annexes,
- résorption de points noirs.

Taux d'aide publique :

- investissement matériels : 50 % pour un projet individuel, +10 % pour un projet collectif pouvant desservir plusieurs propriétés,
- investissements immatériels : 15 % maximum du montant hors taxe des travaux. Plafonds des dépenses aidées :

Route forestière : création	72 000 €/km
Route forestière : mise au gabarit	31 000 €/km
Piste forestière	10 000 €/km
Place de dépôt / retournement	24 €/m²

Investissements immatériels éligibles : maîtrise d'œuvre et étude préalable.

❖ Reboisement de peuplements à faible valeur économique :

Objectif : redonner un potentiel de production à des peuplements dits « pauvres » (faible valeur économique et/ou en impasse sylvicole) en les renouvelant par plantation.

Financeurs : Région et FEADER Guichet unique
: DDTM 14 ou 50

Conditions d'éligibilité :

- faible valeur économique du peuplement (valeur sur pied < 3 fois le montant HT du devis de reboisement),
- existence d'un Document de Gestion Durable en cours de validité,
- respect de l'arrêté régional fixant la liste des essences et des MFR éligibles aux aides publiques (NB : hors évolution sur les densités),
- projet d'une surface minimale travaillée de 2 ha.

Investissements matériels éligibles :

- travaux préparatoires à la plantation,
- achat et mise en place de plants,
- travaux d'entretien,
- protections gibier,
- travaux connexes lié à la biodiversité (dans la limite de 20% de la surface du projet).

Taux d'aide publique :

- investissement matériels : 40 %,
- investissements immatériels : 15 % maximum du montant hors taxe des travaux.

Plafonds des dépenses aidées par îlot :

Chênes, hêtre*	5 700 €/ha
Autres essences	5 000 €/ha
Travaux connexes (biodiversité)	3 000 € par dossier

Quelques conseils :

- Faire appel à son gestionnaire pour le montage et le suivi du dossier (administratif et technique) ;
- Profiter des aides tant qu'elles existent (maintien de l'aide au « renouvellement » ? aide inférieure du dispositif national FSFB) ;
- Préparer des dossiers par anticipation au regard du calendrier prévisionnel d'ouverture des appels à projets.

Investissements immatériels éligibles : maîtrise d'œuvre et étude préalable.

Pour en savoir plus : <https://aides.normandie.fr/soutien-lamelioration-de-la-desserte-forestiere> <https://aides.normandie.fr/renouvellement-des-peuplements-pauvres-ou-faible-valeureconomique>

❖ **Rédaction de PSGv et volontaires concertés :**

Bénéficiaires éligibles : Propriétaires forestiers privés (dont GF, SCI) et structures de regroupement (ASL, OGEC).

Opérations éligibles :

- PSG individuel volontaire (de 10 à 25 ha),
- PSG concerté volontaire (au moins deux entités juridiques, chacune de 5 à 25 ha).
- Seuls les PSG de première génération sont éligibles, mais d'autres aides existent lors de leur renouvellement.
- Les PSG doivent être rédigés par un professionnel reconnu.

Aide forfaitaire :

- PSG volontaire individuel : 1 000 € ;
- PSG volontaire concerté : 2 000 €...
 - + 15 €/ha jusqu'à 100 ha ;
 - + 10 €/ha entre 100 et 200 ha ;
 - + 5 €/ha au-delà.

Avec un montant plafonné à 5 000 €

❖ **Intégration de cartographies des stations dans les PSG**

Objectif : inciter les propriétaires à intégrer dans leur PSG une cartographie des stations. **Financeur :** Région

Guichet unique : CRPF de Normandie

Bénéficiaires éligibles : propriétaires forestiers privés (dont GF, SCI) et structures de regroupement (ASL, OGEC).

Opérations éligibles : Intégration d'une cartographie des stations lors de l'établissement d'un PSG (1er document ou renouvellement) ou à un PSG en cours de validité.

Seules les cartographies réalisées à partir de la méthodologie du projet ECOGEODYN© sont éligibles.

Les cartographies doivent être élaborées par un professionnel reconnu préalablement formé.

Aide forfaitaire :

- Propriété < 150 ha : 1 000 € ;
- Propriété ≥ 150 ha : 1 500 €.

❖ Actions d'accompagnement : DYNAMIC BOIS

Les projets DYNAMIC BOIS financés par l'ADEME :

- projets collaboratifs, avec des partenaires de l'amont à l'aval de la filière ;
- mobilisation de bois additionnel (principalement bois-énergie) ;
- sécurisation de l'approvisionnement des chaufferies biomasse.
- Taux d'aide publique : 40%
- Marquage de cloisonnements d'exploitation : plafond de 50 €/ha pour le marquage par un professionnel reconnu.
- Marquage d'éclaircie par le haut : plafond de 100 €/ha pour le marquage par un professionnel reconnu.

Prim@bois : Charles-Edouard de GUILLEBON (CRPF de Normandie)
Tél : 06.79.45.33.25

Armo'bois : Nicolas BOUDESSEUL (Biocombustibles SAS)
Tél : 02.31.39.40.75

❖ Assurance responsabilité civile : ATTENTION !

Rappel : Avec notre assurance de groupe chez GROUPAMA, nous vous faisons bénéficier de conditions introuvables ailleurs, d'autant que nous n'avons pas de franchise ! Pour maintenir ces conditions, nous devons collectivement veiller à exploiter les arbres dangereux avant qu'ils causent des dégâts dans leur chute, principalement le long des routes, des lignes électriques et près des constructions voisines. Pensez-y en prévention !

2. Intervention de Mr Antoine d'AMECOURT, Président de FRANSYLVA

Le Président Antoine d'Amécourt fait une rapide présentation de la fédération FRANSYLVA :

- 13 unions régionales
- 78 FRANSYLVA départementaux ou interdépartementaux
- 25 administrateurs et une équipe de 9 permanents
- 41 000 adhérents soit plus de 2 millions d'ha (18% de la forêt privée)
- 12% d'adhérents en plus en 2 ans
- 1 500 propriétaires formés par an
- Appui à l'investissement dans la filière et à la gestion des risques en forêt (FORINVEST et SYLVASSUR)

Il présente également la coopération forestière en France :

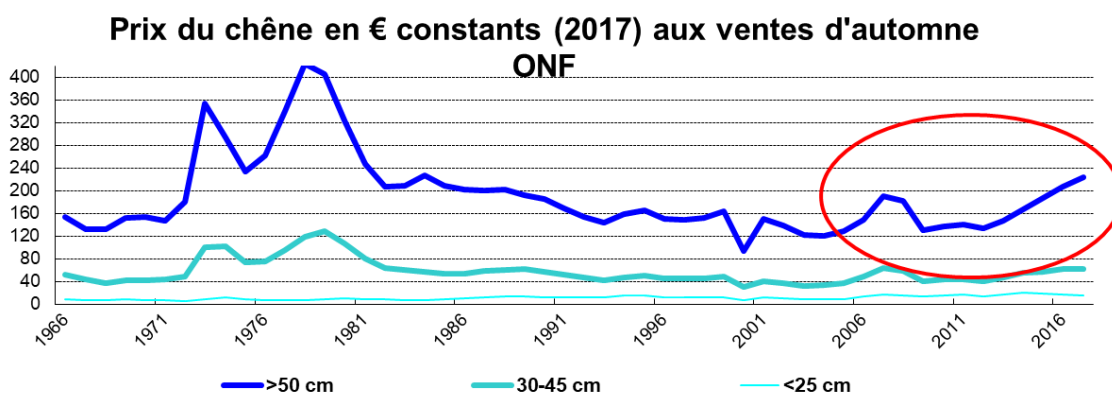
- 18 coopératives
- 20 000 propriétaires forestiers producteurs (+12 adhérents/jour)
- 2 millions ha de forêts gérées 1 million sous document de gestion
- 1,2 millions d'ha de forêts certifiées PEFC
- 7 millions de m3 commercialisés par an dont 5 millions par contrat d'approvisionnement
- 1000 salariés
- 25 000 ha reboisés par an
- 420 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017

Puis il aborde le marché du chêne et la campagne menée par la Fédération Nationale du Bois, campagne qui s'appuie sur des chiffres biaisés, laissant à penser que le comportement des forestiers privés met en péril les scieries françaises par manque de matière première, en vendant leurs pépites aux chinois qui font monter les prix à un niveau incompatible avec l'économie des entreprises de l'hexagone.

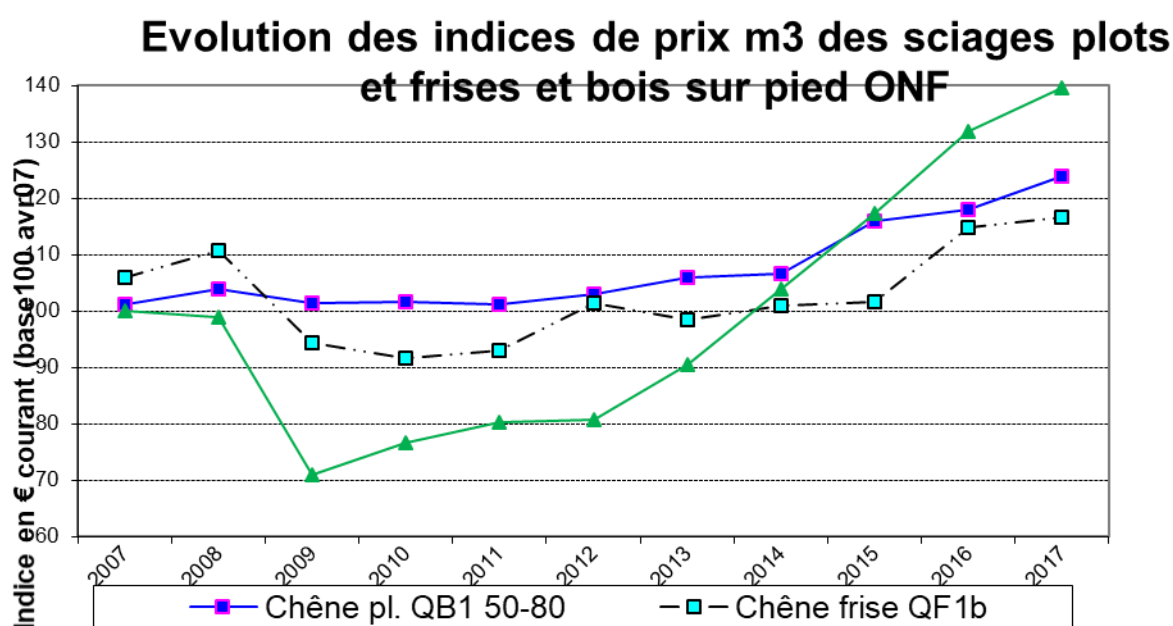
La réalité est toute autre et il nous en montre quelques aspects :

Sur les prix : la FNB considère que les scieurs surpayent le chêne. Elle cite les prix en hausse de ces quatre dernières années ; or, si l'on prend une référence incontestable, celle la courbe des prix de l'ONF, nous avons atteint cette année les cours de 1980, après avoir subi des prix en baisse pendant 30 ans ! (courbe 1)

Sur l'emploi : dire que 250 scieries ont disparu dans notre pays depuis 20 ans n'est pas un argument à mettre en avant : les prix des grumes de chêne étaient au plus bas durant cette période mais les prix des sciages sont restés en hausse dans le même temps (courbe2)



Courbe 1



Courbe 2

Sur les exploitants forestiers :

Le bois ne fait pas partie des matières agricoles citées dans le traité de Rome ; c'est un produit mondial. Les scieurs l'ont bien compris car ce sont eux qui ont eu l'initiative de ce commerce à l'époque du tranchage. Les forestiers privés ne sont pas les responsables de l'exportation du chêne. Mais ce sont eux avec les exploitants forestiers qui sont les premiers touchés par les mesures de rétorsion engagées par le gouvernement à la demande de la FNB, au point que les exploitants se sont dissociés de la FNB pour former un syndicat indépendant. Or nous avons besoin des exploitants forestiers.

Sur le commerce des autres bois :

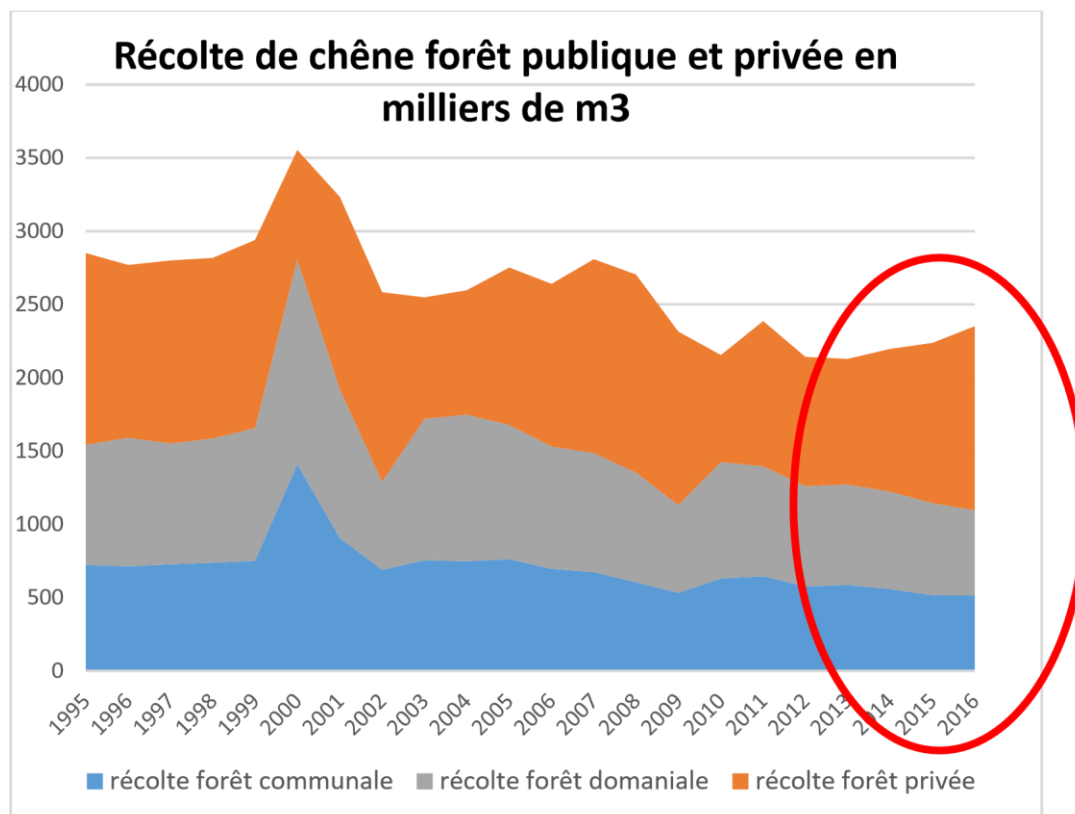
Ce que la FNB ne dit pas, c'est que le frein aux exportations concerne également les autres essences que les scieurs répugnent à acheter ou ne peuvent transformer, telles les essences diverses comme le frêne qui faute de trouver un débouché dans le sud-est asiatique pourrirait dans nos forêts.

Sur le renouvellement de nos forêts :

Quand le prix du bois reprend des couleurs, la récolte progresse. Tandis que la récolte est en diminution à l'ONF la récolte en forêt privée augmente. (courbe 3). Ces rentrées sont indispensables pour pouvoir réinvestir dans le renouvellement.

Sur l'économie des producteurs :

Le constat est fait par l'ONF : il y a 30 ans la récolte de bois constituait 80% de son budget ; Aujourd'hui : 30% seulement. Son directeur déclarait récemment : « la forêt privée comme la forêt publique, ne peuvent survivre économiquement avec les prix pratiqués actuellement »



Courbe 3

La FNB veut elle la mort de la forêt privée alors que son approvisionnement futur en dépend ? Il faut espérer que non car il y a une autre voie à développer pour notre pays et pour l'emploi : celle de la valorisation des sciages en aval de la scierie qui n'a d'autre solution que d'exporter.

Nous avons besoin d'une industrie de deuxième transformation performante.

En effet, le bois de chêne, tout comme celui de nos essences diverses prend toute sa beauté et de là sa valeur dès lors qu'il est séché et raboté. Ses usages en meubles, décorations et objets divers sont gages d'avenir pour le milieu rural car c'est une ressource renouvelable et non délocalisable. C'est en tous cas la voie défendue par FRANSYLVA.

3. Intervention de Mr Philippe GOSSELIN Député de la Manche :

Mr le député Philippe GOSSELIN est venu apporter la conclusion de notre assemblée générale en soulignant tout l'intérêt que peut prendre la filière forêt-bois dans le développement de la forêt de notre région, son apport à l'économie locale et nationale, son apport en termes de biodiversité, ses rôles écologiques et sociaux. Il n'a pas manqué aussi de souligner les efforts à faire pour amener notre industrie du bois au niveau de nos voisins européens notamment. Il est à noter que, bien que n'étant pas le spécialiste de ce sujet, son attachement à la ruralité l'a conduit à faire partie du groupe de parlementaires qui garde le contact avec notre fédération FRANSYLVA et son président Antoine d'AMECOURT. Les deux hommes se sont accordés de se revoir et, à n'en pas douter, c'est pour notre syndicat un avantage dont nous pouvons nous réjouir. Son intervention a été vivement applaudie.

L'Assemblée générale est close à 13heures

Visite de l'Après-midi

Après le repas pris sur place, dans la salle, par plus de 90 convives, les participants ont remercié chaleureusement le président d'Amécourt de sa venue parmi eux, preuve qu'il n'y a pas de petits syndicats pour notre fédération, chacun a sa place pour autant qu'il est actif. La visite de l'après-midi s'est faite à LISON même, sur la propriété du Groupement Forestier de la CORCANE, propriété de la famille JEANNERAT. Mr et Mme JEANNERAT ont présenté l'origine de cette propriété, achetée récemment et qu'ils ont entrepris, avec leurs enfants, de restaurer avec l'appui de leur gestionnaire Mr Marc CAPPELAERE. La visite commentée par Cristel JOSEPH, technicienne du CRPF et Marc CAPPELAERE, a permis de voir des reboisements en feuillus et en résineux, en remplacement de peuplements très dégradés par le précédent propriétaire. C'est l'histoire d'une renaissance avec, en tout premier lieu, l'amélioration de l'infrastructure par la construction d'un pont capable de supporter des engins lourds permettant le débardage des produits de la propriété contigüe de Mr JEANNERAT.

Cette visite s'est terminée par le pot de l'amitié et ce fut l'occasion de remercier les techniciens de leur présentation et la famille JEANNERAT de leur accueil, tout particulièrement Madame Isabelle JEANNERAT, membre du conseil d'administration de notre syndicat et organisatrice de cette belle journée.